



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021



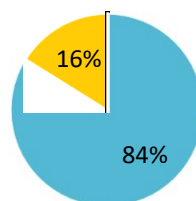
COMMUNE DE MILHAUD

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion du Gard.

Effectifs

➔ 93 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 78 fonctionnaires
- > 15 contractuels permanents
- > 0 contractuel non permanent



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuel non permanent

➔ 1 contractuel permanent en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

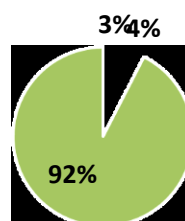
Personnel temporaire intervenu en 2021 : 73 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

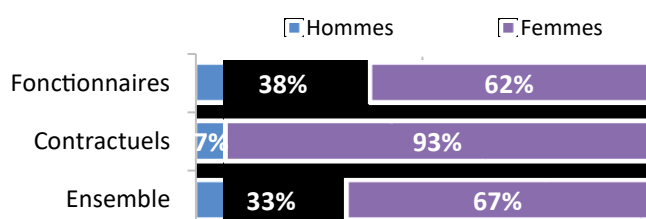
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	7%	22%
Technique	59%	33%	55%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	5%	13%	6%
Police	5%		4%
Incendie			
Animation	6%	47%	13%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

➔ Répartition par genre et par statut

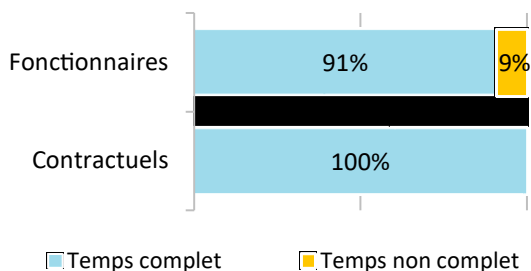


➔ Les principaux cadres d'emplois

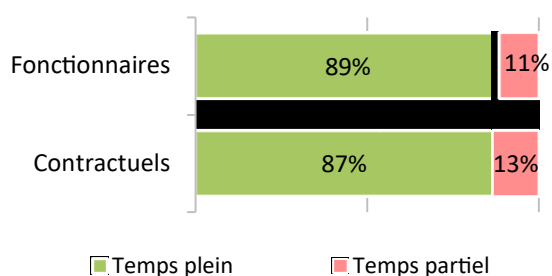
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	49%
Adjointes administratifs	17%
Adjointes d'animation	13%
Agents de maîtrise	4%
Agents de police municipale	4%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	15%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

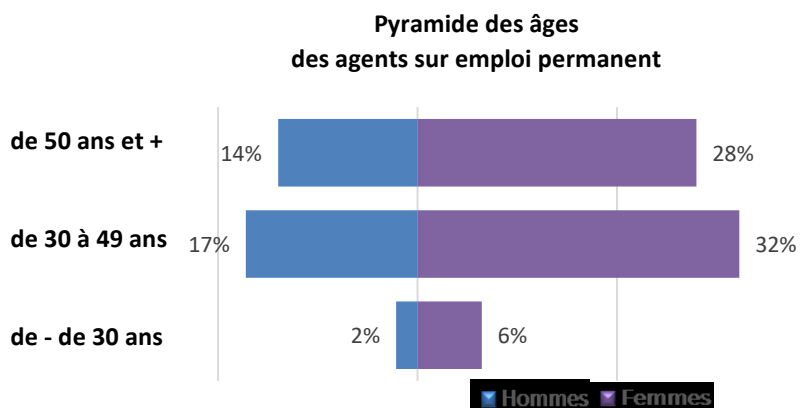
0% des hommes à temps partiel
18% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,33
Contractuels permanents	35,50
Ensemble des permanents	46,26

Tranche d'âge	
de 50 ans et +	14%
de 30 à 49 ans	32%
de - de 30 ans	54%



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 89,50 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 78,00 fonctionnaires
- > 11,50 contractuels permanents
- > 0,00 contractuel non permanent

162 890 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	3,00 ETPR
Catégorie B	4,00 ETPR
Catégorie C	82,50 ETPR

Positions particulières

> Un agent en disponibilité

> Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

➔ En 2021, 5 arrivées d'agents permanents et 16 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹	Effectif physique au 31/12/2021
104 agents	93 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	↘	-2,5%
Contractuels	↘	-37,5%
Ensemble	↘	-10,6%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	63%
Mutation	13%
Démission	13%
Départ à la retraite	13%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	40%
Remplacements (contractuels)	40%
Arrivées de contractuels	20%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

➔ 32 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Sanctions disciplinaires

➔ 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	50%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 64,9 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	5 052 385 €	Charges de personnel*	3 278 752 €	➔	Soit 64,9 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 155 565 €	Rémunération - emploi non permanent :	0 €
Primes et indemnités versées :	278 179 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	35 968 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	16 493 €		
Supplément familial de traitement :	19 107 €		
Indemnité de résidence :	15 629 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	45 394 €		39 012 €		23 870 €	s
Technique				s	22 942 €	16 523 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale		s		s	21 560 €	s
Police					32 627 €	
Incendie						
Animation					21 381 €	27 696 €
Toutes filières	45 394 €	s	37 768 €	s	23 481 €	19 227 €

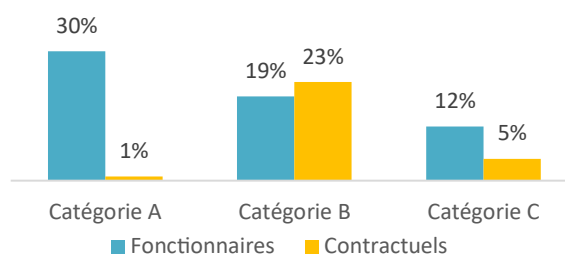
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,91 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	13,68%
Contractuels sur emplois permanents	6,66%
Ensemble	12,91%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Le RIFSEEP n'a pas été mis en place

Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

2774 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021

185 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

⇒ En 2021, 14 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

Absences

➔ En moyenne, 49,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 6,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	8,15%	1,70%	7,11%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	13,59%	1,70%	11,67%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	14,47%	1,70%	12,41%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ 2 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 47,5 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 1 seul accident du travail déclaré au total en 2021

> 1 accident du travail pour 93 agents en position d'activité au 31 décembre 2021

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Un assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

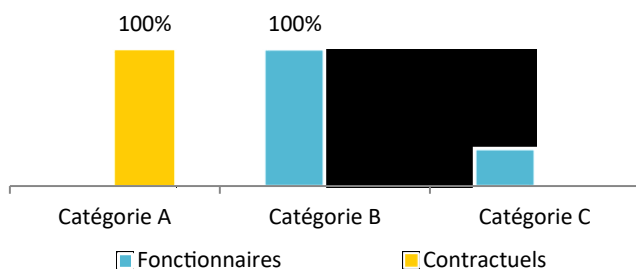
Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Formation

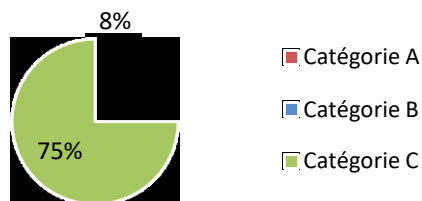
➔ En 2021, 25,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



➔ 40 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 16 599 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	100 %
-------	-------

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 0,4 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	53%
Autres organismes	48%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	17 974 €
Montant moyen par bénéficiaire	285 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

➔ Jours de grève

2 jours de grève recensés en 2021

➔ Comité Technique Territorial

2 réunions en 2021 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2022

Version 1